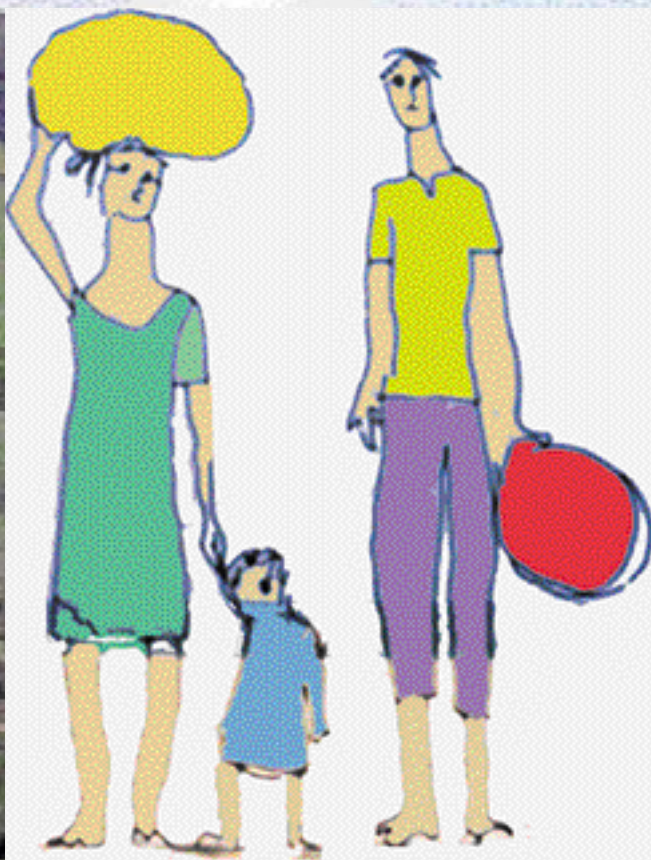


(fenêtres) sur · cours)

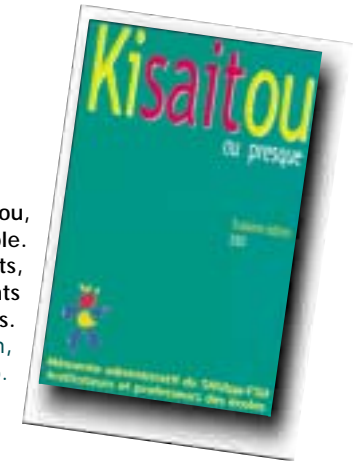


L'école rurale
égalité et territoires

Le SNUipp publie



Où commence «la responsabilité des enseignants» ?
Sécurité des élèves, protection de l'enfance, le *vade-mecum* indispensable de l'enseignant des écoles, pour exercer avec sérénité.
Éditions La Découverte,
15 €, en librairie ou auprès du SNUipp



La troisième édition du Kisaitou, guide désormais indispensable. Tous les textes, lois et règlements, concernant les enseignants et le fonctionnement des écoles. 480 pages, avec un cd-rom, 25 € auprès du SNUipp.



trois numéros spéciaux de Fenêtres sur Cours

- **A l'école de la différence**, prolonge le colloque organisé par le SNUipp en janvier dernier sur l'intégration des élèves en situation de handicap, Contributions de spécialistes, de responsables d'associations, d'enseignants et de parents.

- **La maternelle**, les classes passerelles, les lectures expertes, ...



- **Tous les garçons et les filles**, comment se passe la mixité ?

Chaque exemplaire :
2 €, à commander au SNUipp



(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg
128 Boulevard Blanqui - 75 013 Paris tél : 01 44 08 69 30 - e-mail : fsc@snuipp.fr
directeur de la publication : Alain Boussard Mise en page B.Kozole Impression : SIAT - DRANCY
prix du numéro : 1 € ISSN 1241 -0497 • CPPAP 3695 D73S

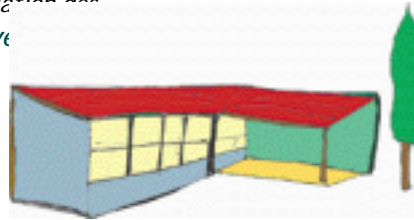
(fenêtres) (sur · cours)



4

Espaces en mutation(s)

« Il est urgent de privilégier l'appropriation des choix par les habitants. » Yve



12



Le choix des familles

Anne Bouju dresse le tableau des attentes et des exigences des familles face à l'école rurale aujourd'hui

16

Il n'y a pas de modèle unique

Réseau, pôle, regroupement, Emala.. chaque situation, chaque contexte, chaque histoire appelle une solution particulière...



18

Le point de vue du SNUipp

Enjeux, ouverture de l'école, aménagement du territoire... Nicole Geneix répond

Édito

L'école rurale

Ni nostalgie, ni attachement à une quelconque image d'Epinal. Mais un constat qu'il faut apprécier. Les évolutions démographiques, les choix de développement et d'aménagement du territoire ont transformé l'espace rural ces vingt dernières années.

Dans ce contexte l'école rurale a évolué, avant tout préoccupée à s'ouvrir pour rompre avec l'isolement et faire réussir tous les élèves. Il y a bien plusieurs écoles rurales. Toute idée de penser un modèle unique d'organisation serait vaine. De la classe unique au RPI, en passant par toutes les formes de réseau avec maître supplémentaire... il existe des modèles adaptés, construits dans le temps avec tous ceux, enseignants, parents, et élus qui ont misé sur la qualité de l'école. Une qualité que chacun sait indispensable parce qu'elle est facteur de développement et de renouveau en milieu rural. C'est en s'appuyant sur cette diversité que le SNUipp veut avancer des propositions pour une politique de réduction des inégalités face à l'école et pour la réussite de tous les élèves.

Espaces en mutations



Yves JEAN

Professeur de géographie
Université de Poitiers

Deux mutations majeures caractérisent les espaces ruraux depuis vingt ans : la diversité des situations spatiales et sociales ainsi que le développement de l'intercommunalité qui accompagne la territorialisation des politiques publiques favorisant l'émergence d'une nouvelle scène locale où les acteurs jouent un rôle discriminant.

Une diversité géographique et sociale

Depuis 1960, les mutations démographiques, fonctionnelles et culturelles ont bouleversé les situations spatiales et sociales des campagnes entraînant une grande diversité géographique et humaine. Les typologies illustrent des dynamiques démographiques et économiques contrastées, liées aux évolutions de l'activité agricole souvent en régression, à l'affirmation du poids des villes et souvent à une plus grande dépendance vis-à-vis de l'emploi urbain, à l'influence croissante et discriminante de la fonction résidentielle et à la tertiarisation inégale des activités. Elles mettent en évidence la complexité des relations entre les espaces urbains et ruraux.

Les campagnes connaissent une recomposition sociale, illustrée par l'évolution de la composition des ménages entre les années 60 et les années 2 000 : le poids des ménages agricoles est passé de 33% à moins de 6%, celui des artisans et commerçants reste stable autour de 6%, celui des ouvriers et employés diminue légèrement de 25% à 20% et celui des cadres moyens, supérieurs, professions libérales.... progresse de façon très significative de 4% à 20%. Cette recomposition sociale, inégale dans l'espace et dans le

temps, favorise une hétérogénéité de la demande en services publics.

Des personnes aux itinéraires, aux conditions de vie, de revenus, aux besoins, aux modes d'identification et d'expression culturelle très différents habitent dans les communes rurales qui peuvent être un lieu de rencontre reposant sur une grande mixité sociale, source d'urbanité et de citoyenneté à condition que les élus favorisent la vie associative et les lieux de rencontres.

Décentralisation et intercommunalité : Une nouvelle donne

Les lois de décentralisation de 1982 puis celles de 1992, 1995 et 1999 favorisant la création de nouvelles formes d'intercommunalité et le développement des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La montée en puissance des organisations intercommunales caractérise la décennie 90 : ainsi, le nombre de communautés de communes dépasse les 2 000 en 2 002 regroupant 45 millions d'habitants.

Depuis 1992, les "pays" ont implosé et se différencient en deux types :

- le "pays tiroir-caisse", situation la plus fréquente. Le "pays" est un cadre qui permet



d'obtenir des crédits de la Région, de l'Etat et de l'Europe;

- le "pays animateur", situation moins fréquente : le "pays" élabore un véritable projet de territoire, global.

Pour les espaces concernés par la coexistence de communautés de communes et d'un "pays", cela soulève les questions :

- de l'équité entre les habitants : dans un même "pays", selon la CCM à laquelle appartient la commune de résidence d'un ménage ou la localisation d'une entreprise, les taux de pression fiscale peuvent varier de 1 à 4 ;

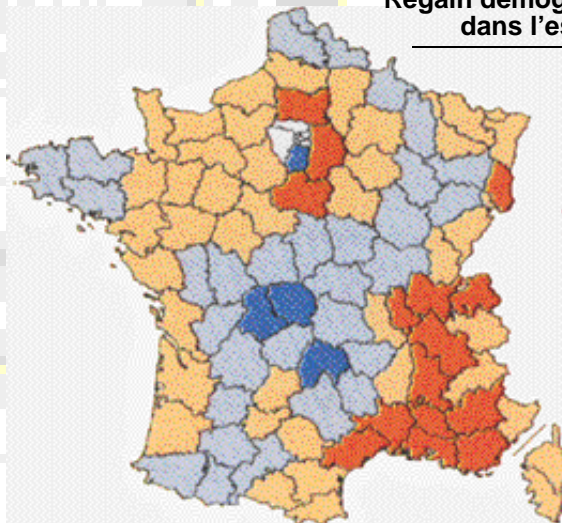
- du niveau de services qui varie de façon significative, d'une communauté de communes à une autre, au sein d'un même "pays" ;

- la création des communautés de communes sur la base du découpage cantonal, renforce le rôle du conseiller général, la multiplication des fiefs dans un même "pays", le développement d'un comportement de clientélisme, le renforcement d'un pouvoir personnel de type notabiliaire qui bloque souvent les ini-



Regain démographique par apport migratoire dans l'espace à dominante rurale

source Insee



Part relative, au sein du département, des communes de l'espace à dominante rurale qui ont une évolution...

- ... positive**
- plus de 75%
- de 50 à 75%
- ... négative**
- de 50 à 75%
- plus de 75%

Définition

" Espace à dominante rurale

Ensemble de communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Cet espace comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat. Une unité urbaine est un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2000 habitants. dans cette zone bâtie, les constructions sont séparées de leurs voisins de moins de 200 mètres. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une unité urbaine...

Définition INSEE



tiatives et nuit à la démocratie;

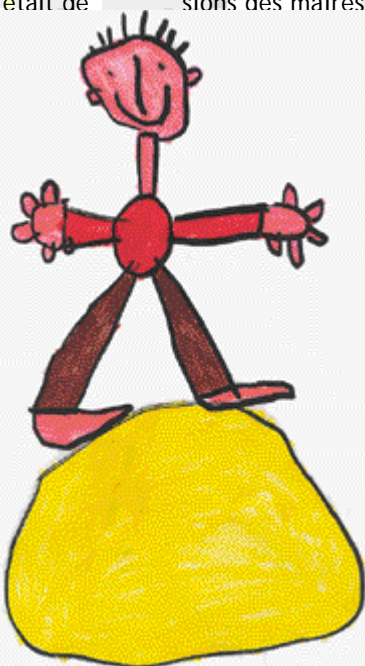
- celle de la multiplication des structures et des centres de décision sur un même espace alors que le souci du législateur était de

simplifier le nombre de structures. Il est nécessaire d'appréhender la diversité des situations géographiques et sociales afin de développer de multiples d'organisation des communes rurales et des services publics. La notion de proximité ne peut pas être définie de façon unique et uniforme : il faut prendre en compte toutes les particularités géographiques et sociales qui expliquent que cette notion sera définie et vécue de façon variable selon les lieux.

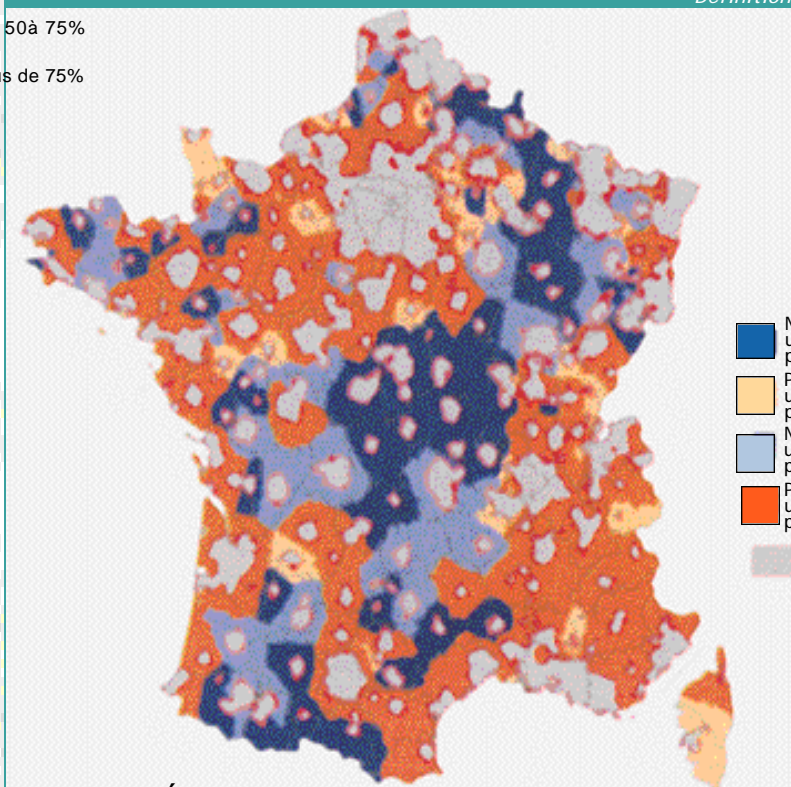
L'Etat, incapable de développer des politiques globales, interministérielles et cohérentes dans les espaces ruraux, incite les élus à " mettre en ordre " le

territoire.

Le développement des structures intercommunales, est trop souvent lié aux seules décisions des maires qui créent des structures



intercommunales selon une logique technocratique. Ces structures sont des boîtes noires pour les habitants. C'est un risque majeur, lié à la dégradation démocratique lors de la création de la structure intercommunale et, par ailleurs, à la prise de décisions prises au nom de la population ". Il est urgent de privilégier l'apport des choix par les habitants. Il s'agit de penser, d'intégrer des complémentarités organisationnelles entre les communes rurales, les bourgs-centres, la petite ville et l'agglomération proches selon des conceptions multiples.



Évolution de la population de l'espace à dominante rurale entre 1990 et 1999

source Insee

Le pays du Roi Morvan nouveau territoire

21 communes du centre Bretagne se sont réunies en communauté de communes. Réseau d'écoles, contrat éducatif local, une dynamique s'est enclenchée pour mettre fin au pessimisme ambiant.

L'orchestre de Bretagne s'est rendu comme les années passées à Le Faouët, commune rurale du Morbihan, présenter aux enfants, sur le temps scolaire, leur dernier spectacle jeune public " *Les lettres de mon moulin*". Sur le temps périscolaire, les enfants peuvent aussi participer à diverses activités culturelles et sportives, comme l'initiation aux sports nautiques, proposée par trois animateurs d'un centre de loisirs.

Ces actions sont le résultat d'une volonté. Volonté générale de sortir le centre Bretagne, contrée éminemment rurale, d'un processus de désaffection. Cette région est appréciée des touristes en quête de verdure, mais la population qui y habite n'en finit pas de décroître. " *Pour retenir la population, il faut montrer que dans nos petits villages il y a de la vie*", explique Michel Morvant, président de la communauté de communes et, pour lui, cela ne peut se faire que dans le cadre de l'intercommunalité.

L'histoire de la communauté de communes du Pays du Roi Morvan, créée en 1999, est étroitement liée à l'histoire de ses écoles.

La réflexion autour d'une politique d'aménagement du territoire sur les zones rurales a été initiée au début des années 1990 par la sous-pré-



« L'intercommunalité nous permet de raisonner comme des communes de 20 à 30000 habitants et non plus isolément » Michel Morvant, président de la communauté de communes.

fecture de Pontivy dans le cadre d'une charte de développement. Elle s'est menée avec tous les acteurs et notamment l'inspection académique. En 1993, une convention de réseau pour trois ans a été signée entre les communes des cantons de Le Faouët, de Gourin, et de Guéméné-sur-Scorff réunies en syndicat intercommunal et l'inspection académique du Morbihan. Six réseaux d'écoles ont vu le jour ainsi que le centre d'animation pédagogique. Alors que l'inspection acceptait de revoir les seuils de fermeture et d'ouverture et donnait des décharges aux coordinateurs de réseaux et aux animateurs, les élus s'engageaient de leur côté à financer la vie de ces réseaux. Depuis, en 1999, la communauté de communes du Pays du roi Morvan a vu

le jour. " *Par essence, les réseaux portent l'idée de l'intercommunalité. Pour être pérenne, il vaut mieux une seule structure pour payer*", commente Michel Morvant. Résultat, les deux animateurs du centre d'animation pédagogique du Pays du Roi Morvan, Roger Bleuzen et Yves le Moal qui disposent d'une demi-décharge chacun, élaborent, pour et en concertation avec les écoles, un programme d'actions culturelles telles que le spectacle de " *L'orchestre de Bretagne*" financé en grande partie par la CD, l'exposition annuelle des travaux plastiques des élèves, une semaine sportive et une autre littéraire. Le SNUipp56 a obtenu dans le cadre de cette convention que des crédits de la DATAR soient versés pour la mise en réseau

Le pays du roi Morvan doit son nom au premier roi d'Armorique, le roi Morvan et non au président de la communauté de communes !

Garder le Cap

A l'échelle de la communauté de communes du pays de Roi Morvan, un Centre d'animation pédagogique (Cap) est animé par deux enseignants à mi-temps Yves Le Moal, Roger Bleuzen et Stéphane Le Borgnic, conseiller pédagogique. Ils proposent aux enseignants des activités culturelles, sportives (via l'USEP) pour les écoles de l'ensemble du pays. Ils mettent aussi à leur disposition des ressources documentaires* et coordonnent des projets à dominante plus scolaire. Le centre d'animation fait maintenant parti du " décor ", et lorsque le poste d'animateur rural a été menacé de dispari-

tion, l'ACERP, acteurs de l'école rurale publique, une association qui réunit parents d'élèves, enseignants, élus du pays, a fait pression sur l'inspection pour sa réouverture.

**Le site internet du Cap donne toutes les informations nécessaires aux écoles et se propose de mettre en valeur les productions des élèves : www.roimorvan.org*



internet de toutes les écoles du Pays du roi Morvan. Pour autant, la CDC n'a pas pris la compétence scolaire en totalité. Les locaux et leur entretien sont restés une compétence de chaque commune ainsi que tous les projets qui ne se font pas dans le cadre du réseau.

Les enseignants sont satisfaits de ce type de fonctionnement. Pour Yves Le Moal, animateur et directeur de l'école du Roudouallec, " *le réseau et la communauté de communes apportent des financements dont on ne disposait pas auparavant et facilite la mise en place de projets*". Et chaque école garde son identité. L'intercommunalité a créé une dynamique, un contrat éducatif local doublé d'un contrat temps libre se sont imposés naturellement. En dix ans, de nouvelles perspectives ont été possibles et personne ne songerait à revenir en arrière.

L.B.

Une Ruche active

Denis Goff est coordonateur du réseau " la Ruche " du pays de Roi Morvan. Ce directeur de l'école élémentaire 3 classes de Guiscriff dispose de trois heures par semaine pour mettre en place les projets qui sont menés sur les



quatre écoles du réseau. Ce réseau existe depuis 93 mais les écoles du Saint et de Roudouallec avait déjà mené un projet en commun sur le cirque. " *Ce brassage d'enfants avait été apprécié par tous*", raconte Yves Le

Moal, ancien animateur du réseau. Deux ans après un stage d'une semaine a eu lieu avec l'équipe de circonscription et le réseau est né. " *Toutes les écoles du secteur ont refusé le fonctionnement en R.P.I, continue-t-il, on voulait préserver l'identité de chaque école*". Depuis, les 160 enfants de Roudouallec, Guiscriff et Le Saint se retrouvent pour partir en classe de neige, pour découvrir des circuits de randonnées. Ils éditent leur journal, échangent par fax, e-mail...

Qu'est ce que l'intercommunalité ?

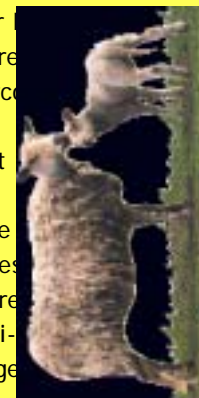
L'intercommunalité est l'évolution institutionnelle majeure des 10 dernières années. Démarche volontaire de la commune pour l'adoption d'un double pacte, l'un avec l'Etat, l'autre entre communes.

Du premier pacte dépend la distinction essentielle entre l'intercommunalité fixée par les lois Joxe et Chevènement et celle des syndicats intercommunaux, type SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire), SIVOM (... multiple). Les communes sont membres d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) et lui délèguent librement une vaste gamme de compétences obligatoires qu'il exerce en lieu et place des communes. En contrepartie de ces obligations, l'EPCI est doté d'un pouvoir fiscal (impôts locaux) et perçoit des dotations de l'état (DGF intercommunale).

Le deuxième pacte passé entre les communes relève d'une vision politique de l'avenir. Il repose sur le principe de subsidiarité, les communes décidant librement la délégation de compétences au niveau intercommunal afin de conduire des politiques cohérentes d'aménagement et de développement sur un territoire vécu.

La " fiscalité additionnelle " (l'EPCI prélève une ressource fiscale sur les quatre taxes directes locales au même titre que la commune) instaure une réelle solidarité entre les communes puisqu'elle revient à répartir durablement la charge des nouvelles compétences entre les communes en fonction de leur richesse. Une réelle péréquation est instaurée à l'échelon local.

L'EPCI est régi par un conseil communautaire, l'équivalent d'un conseil municipal, dont les membres sont élus parmi les conseils municipaux pour 6 ans. La question est posée d'une élection de ces conseils au suffrage universel.



Monsieur le maire

Y a t-il une école?



Gérard Pelletier, président de la Fédération Nationale des Maires Ruraux (FNMR), évoque les relations entre les maires des communes rurales et l'école.

Quel rôle peut jouer la FNMR pour le développement de l'école en milieu rural ?

Il y a encore des communes où acheter un ballon 20 euros est une catastrophe. Notre rôle de fédération c'est justement par tous les moyens, de nos communications internes aux colloques, aux congrès ... de dire et faire dire que nous devons évoluer. Une autre de nos missions est de faire entendre, et les maires ruraux l'ont compris depuis un certain temps, qu'ils ne peuvent rien faire seuls. Il ont besoin autour d'eux non seulement des parents, des maîtres mais aussi de leurs collègues élus et si l'on prend pour exemple la carte scolaire, une autre attitude est nécessaire. Les communes doivent travailler avec d'autres communes. C'est ainsi que ça marche le mieux quand c'est possible.

Par ailleurs, il faut prendre en compte la diversité des territoires parce qu'on ne défend pas de la même façon son école quand on est en montagne et quand on est "urbain" c'est à dire proche de la ville.

Comment les maires des communes rurales voient-ils l'école aujourd'hui ? Qu'en attendent-ils ?

En général les maires des communes rurales sont très attachés à leur écoles qu'ils ne considèrent pas comme une charge mais comme une chance. Ils savent très bien que c'est un

des derniers services publics présents. Et instinctivement il vont le défendre. Un maire veut que sa commune se développe. Lorsqu'on l'appelle, pour lui demander s'il y a quelque chose à louer, il sait que la deuxième question est : " y a t-il une école ? ". Ca reste le point d'ancrage de la vie communale en dehors de la mairie évidemment. Lorsque les écoles sont menacées, les maires font tout pour préserver l'école. C'est comme le dernier commerce ou la poste. Je parle évidemment des maires des communes très rurales. On sent que le développement passe par la présence minimale de ce type de services et que ça ne dépend pas seulement de la volonté de l'État mais aussi de l'action communale.

L'intercommunalité a t-elle une réalité, et apparaît-elle aux yeux des maires comme une possibilité de subvenir au financement de l'école ou d'influer sur son devenir ?

Hier soir justement, nous avons travaillé en réunion avec les 20 maires de la commission communautaire sur l'opportunité de prendre les compétences périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble des communes. Certaines communes n'ont pas ce service. Et nous voulions en faire bénéficier n'importe quel enfant de la communauté aux mêmes conditions, quel que soit cet enfant et son origine. Il y a 30 km du nord au sud de la communauté. Le conseil a

décidé à l'unanimité de prendre la compétence pour la rendre communautaire en sachant que cela va avoir des conséquences importantes, en particulier sur la fiscalité que l'on sera amené à augmenter de 30%. En faisant cela, on fait plus que répondre aux besoins des enfants, on les fidélise pour l'école rurale. Nous faisons le pari qu'ils n'iront plus à Veuzol, la ville, puisque nous ne sommes pas très loin, en zone péri-urbaine. Cela revient très cher mais cette décision est ressentie par les élus comme étant une condition de survie de l'école rurale...

L'intercommunalité c'est quand même aussi une source de financement d'État pour les communes ?

Bien sûr mais pas toujours autant qu'on le croit. Dans notre cas, nous avons la chance d'avoir un secrétaire général de communauté qui nous a très bien éclairé. Les dotations d'État représenteront quatre fois la moyenne nationale. Une dotation d'État pour une communauté de communes, ça se construit pas à pas. C'est compliqué et technique.

Comment les maires prennent-ils en compte les besoins des populations ?

Vis à vis de l'école il y a quand même des mécanismes qui fonctionnent. A l'occasion de réunions informelles entre les maires du



Les maires face à l'école

" *Politiques municipales et école rurale: diversité des représentations et des actions des maires* " : l'étude paraîtra dans " *Ecole rurale : lieux, réseaux et territoires* ", un ouvrage à paraître en mars 2003 et coordonné par Yves Jean, Professeur de géographie à l' Université de Poitiers. Résumé et extraits.

Après avoir rappelé les résultats d'une étude concernant l'opinion des maires sur les services publics en milieu rural (Mairie conseils, novembre 1996.), il est mentionné que leur inquiétude la plus forte " *au regard des services menacés ou manquants concerne la poste suivie juste après par l'école primaire...* ". L'étude examine donc les comportements de ces élus pour lesquels l'école " apparaît comme un des enjeux importants ".

Les élus et l'école

Cinq types d'intervention des élus locaux sont recensés : d'abord " *les actions qui se limitent très strictement à ce qui est prévu par la loi* ", les élus alors " *simples bailleurs de fonds n'assurent pas toujours l'entretien et l'équipement de l'école* ". Deuxième cas : " *la municipalité répond à la demande des enseignants et des parents, selon le fonctionnement de l'école* " (entretien, amélioration des locaux et de l'équipe-

ment de l'école, budget plus ou moins important consacré à l'école). Troisièmement, en plus de ce qui est accordé dans le cas précédent, elle attribue " *une subvention annuelle à la coopérative scolaire, finance des services périscolaires - restauration, garderies..., met à disposition de l'école du personnel et du matériel* ". Quatrième cas, " *la municipalité élabore une politique scolaire sur plusieurs années, en collaboration avec les enseignants et les parents, souvent à partir d'un projet d'école* ". Dernier cas, " *l'école est médiatisée par les élus, les parents, les enseignants pour favoriser une image positive de l'école et de la commune à partir de la prise de conscience qu'il existe un lien entre les deux images, celle de l'école et celle de la commune.* "

Trois types de comportements

Cette hétérogénéité des politiques communales est mise en évidence par une étude réalisée dans la région du Chionnais. " *Comportements des élus vis-à-*

vis de l'école, valeurs qui expliquent leur action " sont passées au crible et mis en relation avec " *la mobilité* " de l' élu selon que son champ d'action est plus ou moins large (local, départemental, national voire européen). Quand leur mobilité est réduite, " *les conceptions sont marquées par un rapport ancien à l'école* ". Elle dispense " *l'instruction* ", apprend " *discipline, politesse, respect* ". Lorsque la mobilité est multiple, " *l'école est perçue dans une relation dynamique de maintien et d'augmentation de la population* ". Elle est synonyme d'éducation, d'acquisition des connaissances, de l'autonomie, de la socialisation. Enfin quand la mobilité est " *exacerbée* ", l'école est " *la vitrine du village* " et doit permettre " *l'autonomie, l'acquisition des connaissances pour l'enfant en favorisant son ouverture sur le monde* ".

syndicat intercommunal, par exemple. Les maires se réunissent pour voir si l'on va faire un pôle scolaire ou pas. Il y a dans le département une politique qui consiste à regrouper contractuellement avec blocage des postes pendant cinq ans. Ces grands problèmes vont être débattus ce soir. Le président du syndicat intercommunal a invité dans le cadre d'une réunion informelle les délégués de parents, les instituteurs, les maires. Parents et instituteurs viennent bien parce qu'ils se sentent concernés. La nécessité d'une proximité de ce service est évidente. L'école est souvent dans une commune rurale la seule instance où, sortant des conseils municipaux, on discute avec les citoyens.

Propos recueillis par Gilles Sarrotte



Borée : renaissance d'une classe unique

L'ouverture de la classe unique de Borée en Ardèche profonde semble bien le pari gagnant de toute une population décidée à vivre dans ce village " tellement excentré ", " le renouveau d'une vie sociale " pour le Maire qui espère aussi un renouveau économique. Une autre vie pour ces élèves d'un même village qui ne se connaissaient pas auparavant.



(1) La loi Aubry conditionne l'ouverture d'une école à la présence d'au moins dix enfants inscrits et sur une période de trois ans au moins.

La neige a fondu, mais la fraîcheur reste vive. A 1200 mètres, sur le haut plateau ardéchois, entre le Mont Mezinc et le Mont Gerbier de Joncs, au terme d'un trajet sinueux surgit enfin la commune de Borée. Fin décembre, à l'heure de la récréation, les 14 élèves de la classe unique sont bien emmitoufflés, même lorsque la burle légendaire concède un moment de répit. L'école publique a rouvert ses portes en septembre, une renaissance après 17 ans d'absence dans ce village qui compte aujourd'hui 141 habitants. Lorsque l'école a été fermée en 1985, il y avait encore une école privée... En 1991, plus d'école, les enfants de Borée seront scolarisés dans les écoles des différents villages, 20 kms plus bas. En ces terres où la concurrence privé- public demeure forte, le maire candidat, Georges Murillon, a saisi au vol la demande des parents de réouverture de l'école. Une nécessité qui fait écho à sa conviction. Ce sera son " premier combat ". " Il s'agit de défendre des enfants et je me disais qu'ils avaient droit au service public d'éducation au même titre que les autres et dans les mêmes conditions ". Le maire s'est donc battu pour ces enfants qui faisaient plus de 40 kms par jour en hiver sur routes verglacées, par temps de neige ou de brouillard, sans être toujours sûrs de faire le retour. En mars 2001, fraîchement élu, il dépose le dossier sur le bureau de l'Inspecteur d'Académie. Plusieurs mois plus tard, c'est tout un village qui a gagné. Trois semaines de tapage, d'actions et de médiatisation autour de la classe sauvage organisée en septembre 2001. Le maire souligne l'importance du soutien du SNUipp. Il a fallu vaincre les refus, convaincre



du droit (1), démonter les mauvais arguments de l'administration du type " Vous avez bien attendu quinze ans... " ou encore celui plus pernicieux sur la " pauvreté pédagogique " de la classe unique...

La classe unique, c'est le maire lui-même qui a dû la promouvoir auprès des parents. " Les divers âges comme les différents niveaux sont une chance inouïe " a-t-il plaidé expliquant " comment l'élève qui est un peu plus fort et celui qui a le plus de difficultés ne perdent pas leur temps ! ". Le premier se confronte aux exigences des plus grands, le second réinvestit ce qu'il n'a pas saisi par le lien avec les niveaux précédents. Et pour clore son plaidoyer, il rappelle le nombre important d'enseignants et d'universitaires que l'école du village a formé. Mais Georges Murillon sent bien " qu'enseigner en classe unique peut-être dur et compli-

qué ". Aline Ferrer sort de l'I.U.F.M. Borée est sa première nomination. Elle n'a pas demandé ce poste. Appréhendait-elle la classe unique ? " Je n'ai pas peur, mais peut-être que je ne me rends pas compte " dit-elle sans écarter les difficultés qu'elle rencontre. Le nouveau groupe,

constitué d'enfants auparavant scolarisés dans plusieurs villages de la vallée, présente toutes les hétérogénéités : tous les âges, tous les niveaux, mais aussi des différences d'acq. Des enfants ont beaucoup de retard, et seulement deux d'entre eux ont déjà été scolarisés dans une classe unique. Malgré plusieurs stages en classe unique dans le cadre de sa formation, Aline a le sentiment de manquer " d'expérience ". Répondre à l'exigence institutionnelle

de la différenciation (autant de niveaux autant de programmes) n'est pas simple surtout lorsque les élèves manquent singulièrement d'autono-

Le jour où j'ai été nommée, on m'a dit «c'est tout Borée qui t'attend !»

La réussite scolaire

mie. Impossible de répondre aux demandes et sollicitations constantes des enfants. La conquête de l'autonomie qui n'est toujours pas achevée reste l'axe essentiel du travail d'Aline. C'est une obligation, sans quoi enseigner en classe unique devient presque mission impossible. Et finalement parmi les solutions trouvées pour mieux différencier son approche auprès des élèves, elle conduit souvent des travaux en groupes hétérogènes. L'entraide entre élèves favorise leur autonomie la rendant plus disponible pour se centrer sur les réponses à apporter à chacun.

L'accueil des enfants de maternelle n'est pas une question subalterne pour Aline, mais, pour l'instant, c'est une parenthèse dans ses priorités profitant de la présence de l'assistante maternelle le matin. Aux trois enfants présents vont bientôt s'ajouter deux nouveaux enfants de 2 ans. Si leur scolarisation constitue un bénéfice incontestable pour les familles, un effort important reste à accomplir pour offrir des conditions de scolarisation adaptées en matériel et en locaux. Pour l'instant, les petits ne fréquentent l'école que le matin. La municipalité qui a recruté l'assistante maternelle à la rentrée, prévoit un aggrandissement des locaux. L'effort financier considérable pour cette petite commune n'aurait pas suffi sans la solidarité que la mobilisation de ce village a fait naître pour son école. Livres, matériel, ordinateurs ont afflué des communes alentours. Une association de parents est née multipliant les actions : loto, concours de belote, réveillon vont financer les nouveaux magnétoscope et téléviseur de l'école. De son côté, Aline sait que cette aide lui permettra d'emmener ses élèves en classe de découverte. " *Eux: c'est tout pour l'école et les enfants*" dit - elle à propos de l'association de parents. " *C'est impressionnant. Le jour où j'ai été nommée on m'a dit tout Borée t'attend !*". Ce qu'elle a pu vérifier depuis. Elle se souvient avoir dit au Maire qui lui offrait le logement à titre gratuit: " *je vais avoir une statue ici !*".

G.S.

L'OER (observatoire de l'école rurale) s'est donné pour tâche de suivre une cohorte de 2394 élèves issus des milieux ruraux de six départements du CM2 à la fin de la classe de Seconde, dans le but d'analyser les parcours et les déterminants de la réussite scolaire à moyen terme des élèves. Cet échantillon, interrogé une première fois en octobre 99 l'a été à nouveau au printemps 2002, pour tous les élèves qui ont pu être retrouvés. Chaque fois, les parents ont été interrogés aussi. L'étude n'en est donc qu'à ses débuts, mais déjà se révèlent certains traits marquants.

Tout d'abord, les élèves de l'école rurale enregistrent aux tests d'évaluation " Sixième " des résultats très satisfaisants, légèrement meilleurs que ceux de la moyenne nationale : le pourcentage d'élèves atteignant le score de 90 est en français de 5.8 France entière contre 8 dans la base, et de 8,1 contre 10 en mathématiques. Par type de milieu, ce sont les pôles ruraux qui ont les moins bons résultats, et le rural sous faible influence urbaine qui obtient les meilleurs. Le rural isolé est aussi au-dessus de la moyenne. Par ailleurs, on observe des différences très importantes selon les départements : le pourcentage de " bons " (score supérieur à 90) varie de 7 dans les Alpes de Haute Provence et l'Ardèche à 14 en Haute Loire pour les mathématiques, de 4 dans la Drôme à 10 dans les Alpes de Hte Provence et la Haute Saône en Français. En maths, la part des élèves les plus faibles (score inférieur à 36) varie de 1% (Ain et Haute Loire) à 7% en Ardèche. Il y a là une hétérogénéité qui pose problème... Si l'on observe les taux de retard, les résultats globaux sont eux aussi meilleurs que la moyenne nationale, mais c'est le rural isolé qui obtient les meilleurs résultats.

Proportion d'élèves de 11 ans et plus en CM2 en 1999 selon le type de milieu :

Rural isolé	17 %
Rural sous faible influence urbaine	19 %
Pôles ruraux et périphéries	20 %
Ensemble base OER	18 %
France	19 %

Ces données doivent être interprétées en gardant à l'esprit les caractéristiques socioéconomiques et culturelles des familles : si l'on prend comme référence la typologie en quatre catégories utilisée par la DPD dans l'étude du panel CP 97, notre échantillon comprend deux fois moins d'hommes de la PCS1 (catégorie sociale favorisée) et 40% de moins pour la PCS2 (assez favorisée). La même constatation s'impose si l'on observe le niveau d'études : 17.4 % des parents ont un diplôme égal au baccalauréat et 10,6 un diplôme supérieur ou égal à Bac+3, contre 20,4 et 17,3 France entière dans la même tranche d'âge. Dans ces conditions, les résultats bruts fournis ci-dessus n'en sont que plus encourageants.

Par contre, ces élèves ont beaucoup de mal à accepter l'idée de mobilité géographique : pour la plupart d'entre eux, la ville est considérée comme répulsive, et par voie de conséquence, ils ont des projets scolaires et professionnels qui privilégient le plus souvent la proximité. L'étude devra le confirmer, mais il semble qu'à résultats scolaires égaux, les élèves du rural manifestent un déficit de l'estime de soi... Enfin, les caractéristiques

des écoles font apparaître des différences notables, qui montrent que le rural isolé a manifestement fait l'objet de stratégies de rupture d'isolement :

Proportion d'élèves concernés selon le type de milieu

	Rural isolé	Rural sous faible influence urbaine	Pôles ruraux et périphéries	Base OER
Fonctionnement en réseau	54	29	17	34,8
Utilisation régulière des TICE	78	70	76	74,5
Partenariats extérieur	37	33	29	33,4

Malheureusement, cette " discrimination positive " ne se retrouve pas dans les pratiques culturelles organisées dans le cadre scolaire : que ce soit pour la fréquentation des musées, du théâtre ou des concerts, le rural isolé est le moins bien desservi, et ce handicap relatif n'est pas compensé par les pratiques familiales...

Ces quelques éléments devront bien entendu être approfondis et vérifiés dans la suite du travail de l'OER. Mais ils ont déjà le mérite d'attirer l'attention sur une réalité complexe et hétérogène, dont l'expression " école rurale " ne rend que difficilement compte...



Yves ALPES
Maître de conférence en Sociologie Université de Provence

Le choix exigeant des familles



Anne BOUJU

Géographe
à l'université de Tours.
Sa thèse, « *Le choix de l'école dans les espaces ruraux* », étudie les attentes et les perceptions des familles vis à vis de l'école.

Les parents veulent une école moderne

Les différentes formes de mobilité, l'évolution du rapport à la distance, les moyens de transport, ne remettent pas en cause l'échelon communal du maillage scolaire. L'arrivée dans une commune rurale s'accompagne d'une attente : avoir une école sur place. Les parents sont favorables à l'école rurale, comme école de proximité, à condition qu'elle ait changé vis-à-vis de ce qu'eux-mêmes ont pu connaître. L'exigence est forte : il ne s'agit pas de retrouver l'école d'autrefois ou une école jugée archaïque. Les activités pédagogiques proposées, la relation enseignants-enfants, la motivation et le plaisir d'aller à l'école pour les enfants constituent d'autres critères d'appréciation.

Compromis, souvent fragile, l'inscription n'est pas acquise pour toute la scolarité primaire. La relation ne se fait pas selon un parcours linéaire, mais se construit dans le temps et dans les territoires. Des choix s'opèrent.

Une recherche active

Les enfants ne sont pas tous scolarisés dans leur commune. Une grande dispersion des élèves existe vers des écoles publiques, très peu vers une école privée. Sur les secteurs étudiés, 22% des enfants sont scolarisés en dehors de leur commune ou de leur R.P.I. de résidence. Les R.P.I. subissent le plus de fuites d'élèves. La recherche d'une école complète domine mais les flux partent en de multiples directions. S'inquiéter et s'assurer de la qualité de l'école, voire la rechercher activement, est une pratique courante en milieu rural comme ailleurs.

L'école rurale est estimée par comparaison avec " l'école de ville ". La grosse structure, de par sa taille, garantirait une norme, une

qualité, des moyens financiers et des équipements pour les activités culturelles et sportives.

Une image fragile

Ce mythe de l'école urbaine renvoie aux représentations traditionnelles des espaces ruraux : qui disposeraient forcément de trop peu d'enfants et de peu de moyens financiers, de projets qui ne peuvent pas s'inscrire dans la durée. Ainsi, les bonnes conditions et les avantages reconnus aux petites structures sont souvent considérées comme provisoires ou liées à des personnes.

Pour certaines familles, les inquiétudes issues de la comparaison sont contrebalancées par ce qu'elles apprécient dans l'école rurale fréquentée.

Des parents sont ainsi convaincus et promoteurs de l'école rurale, synonyme de proximité, petite taille, pédagogie, prise en compte de chaque enfant, espace, sorties dans le territoire environnant. La recherche peut aussi relever d'un intérêt personnel pour une école adaptée à leur enfant, repérée pour ses spécificités pédagogiques, son caractère innovant. Dans ce cas, les caractéristiques des écoles rurales restent mises en valeur et utilisées au coup par coup.

Parler d'école rurale renvoie inévitablement aux questions de taille des structures et de cours à plusieurs niveaux. La gestion d'une classe à plusieurs cours suscite beaucoup de questions chez les parents. Des parents apprécient le suivi des apprentissages qui en découle. Des enseignants convaincus de l'intérêt pédagogique de la situation, ont su expliquer à ces familles comment la classe

fonctionne.

Un compromis : les RPI

La mise en place des R.P.I. s'est souvent appuyée sur cet argument : avoir un cours/classe. La formule ne résout cependant pas, ou peu de temps, la question des cours à plusieurs niveaux, les classes redevenant vite chargées car l'administration a souvent récupéré un poste un an ou deux après sa création et/ou parce qu'il est très difficile d'obtenir une ouverture en rural.

Pour les familles, la scolarisation en RPI est toujours un compromis. Certains retiennent mieux leurs effectifs, mais ils scolarisent rarement des enfants de l'extérieur. Les R.P.I. qui fixent le mieux leur population scolaire regroupent deux communes, peu éloignées l'une de l'autre. Occasion de bâtir un projet véritablement intercommunal, dans la durée,



De l'Irlande aux Pyrénées

Bien qu'Irlandaise, Gail Sché-
rer se sent tout à fait repré-
sentative des autres parents
de l'école où elle a choisi de
scolariser ses enfants. Un
choix qui vient sans doute de
son Irlande natale, où elle a
fait toute sa scolarité dans
des établissements ruraux,
école, collège, lycée... Elle
espère le même parcours
pour ses enfants, dans le
petit village de Haute-
Garonne, près de St Gau-
dens. « *Une taille plus
humaine, une meilleure inté-
gration des différences...* »
souligne-t-elle, dans cette
école qui outre ses petits
" Irlandais ", accueille « un
petit Antillais, des gitans,

un enfant handicapé... ». Quant à ses deux aînés, ils poursuivent leur scolarité dans un collège rural de 8 classes. Gail Schérer est intarissable sur les bienfaits de l'école rurale, citant même une étude qui « prouve qu'il y a moins d'accidents que dans les écoles urbaines, qui disposent de moins d'espace ». Et puis, il y a aussi un choix de vie personnel, celui de vivre à la campagne. Un choix qu'elle revendique et assume pleinement. « *Si on ferme l'école, il y a tout ce qui va avec...* » rappelle-t-elle également en évoquant le désert des campagnes améri-
caines. Gail est par ailleurs

persuadée qu'il est plus facile de faire le chemin de la campagne vers la ville, que l'inverse. Elle réfute l'idée que ses enfants seraient isolés. « *On va au cinéma, on a Internet... il n'y pas de décalage.* » Enfin, elle même, intervenante en anglais, est la seule à aller dans les écoles rurales : un choix quasi militant, car ses déplacements ne sont pas pris en compte par l'Éducation nationale. Ainsi, dans la campagne, près de St Gaudens, trouve-t-on quelques dizaines de mômes, des drôles dit-on par là-bas, qui parlent anglais, ... avec un accent Irlandais. BK

des enseignants, des élus et des parents se sont investis. Le regroupement a une bonne image. Les scolarisations en dehors de celui-ci sont limitées. Quand se regrouper ne fait que rajouter des distances et des découpages et des interlocuteurs, il sera évité par les familles qui trouvent ce système compliqué, en particulier pour les transports. La dimension intercommunale est mieux vécue quand elle signifie des échanges ponctuels entre écoles, la mise en réseau, par le biais des nouvelles technologies de l'information par exemple.

Des apprentissages réciproques

L'évolution du comportement des parents ne se fait pas indépendamment du fonctionnement des écoles. Les comportements s'expliquent en fonction des milieux socio-culturels

mais aussi en fonction des relations qui existent entre l'école et le territoire. Beaucoup de représentations se construisent, se nuancent, tout au long de l'apprentissage de l'école par les parents. Tout en intégrant le parcours personnel des parents, les représentations se construisent en grande partie à l'échelle locale, à partir du discours et de l'attitude des enseignants. La proximité, la disponibilité et les compétences de l'enseignant, la considération qu'il saura développer avec les familles, sont jugées. La qualité de l'accueil, le moment de l'inscription, la position des élus vis-à-vis des inscriptions accordées à l'extérieur, favorisent ou non une participation des familles. Les représentations de l'espace rural des enseignants, leur capacité à lire les territoires, l'histoire du lieu entrent alors en jeu.

Mon beau Miroir !

Plaimbois du Miroir est un village de moyenne montagne, dans le Doubs, qui compte environ 160 habitants. Son école accueille aujourd'hui 12 élèves, de la grande section au CM2. Jean-Claude Lobre y a fait toute sa carrière d'instituteur depuis sa sortie de l'école normale en 1969. Il a ainsi eu en classe la plupart des adultes de la commune. Ainsi, Sabine Barthod et son mari furent parmi ses élèves. Aujourd'hui, c'est leur fille qui achève sa scolarité primaire dans la classe de Jean-Claude. Sabine, elle, est présidente de l'association " le Miroir ", qui joue un rôle actif dans la vie de l'école et du village. Un loto, un stand à la fête annuelle, des soirées dans l'année donnent l'occasion aux parents de se rencontrer plus souvent, et surtout de ramasser des fonds. Malgré la " richesse de la commune, tirant ses ressources de l'exploitation forestière ", cet apport permet de financer les sorties spectacles, les voyages, des abonnements, les entrées de la piscine, la commune assurant le transport ...

La complémentarité avec la commune se fait naturellement. Le conseil d'école rassemble tous les parents, le maire est là aussi, " une forme de

démocratie directe ", plaisante Jean-Claude Lobre, " on n'a pas besoin de formaliser. " Mais ici il n'a manqué de rien. Chaque année, les fournitures des élève sont prises en charge par la commune. L'association est née lorsque la classe a commencé à faire des échanges scolaires avec des écoles du Sud Ouest. Il fallait financer les voyages pour rendre visite aux correspondants, mais aussi pour pouvoir les accueillir et leur faire visiter la région. Les parents ont aussi eu l'occasion de se mobiliser pour défendre l'existence de l'école, un temps menacée de fermeture. D'ailleurs, au départ en retraite de Jean-Claude, à la fin de l'année, devrait voir le jour un RPI. Sabine et les parents de Plaimbois voient cela d'un bon œil, car cela signifie le maintien de leur école. Quelques réticences doivent encore être vaincues dans les autres communes, en raison des déplacements qui seront occasionnés. En attendant, l'entrée en 6ème de leur fille retiendra aussi l'attention de la famille Barthod, même si d'expérience on sait ici que le passage dans le petit collège de Russey s'effectue généralement sans problème ! BK



Frédéric Gautreau

«L'essentiel est la rencontre»



Frédéric Gautreau, enseignant à Sillars, une des huit communes du réseau d'écoles rurales Vienne - Gartempes témoigne de l'esprit et de la volonté qui animent enseignants, parents et élus pour faire vivre depuis 1982 une école de qualité.

Qu'est-ce qui fait la particularité du réseau Vienne Gartempe ... comment s'est-il créé?

C'est d'abord d'être un réseau pédagogique. Les enseignants se sont retrouvés autour d'un objectif qui était aussi un moteur : la communication entre groupes et personnes. Mais le réseau s'est surtout fondé autour de valeurs communes et pas seulement de pratiques. Considérer par exemple que l'enfant est une personne à part entière et écoutée comme telle. La citoyenneté aussi : comment faire en sorte que les humains vivent mieux ensemble, avec leurs différences, avec leurs ressemblances, comment l'école peut-elle aider à cela ? Deuxième particularité de ce réseau, il s'est fondé sur une coopération volontaire avant d'être géographique. Et puis le fait de tous avoir refusé de considérer les écoles rurales comme étant en retard par rapport au milieu urbain a été important, comme si d'ailleurs l'école rurale devait à tout prix ressembler à l'urbaine. Si l'on compare l'investissement des communes du réseau dans et autour de l'école et celui de Poitiers ou de Chatellerault par exemple, l'écart a été comblé plutôt favorablement.

Le réseau s'est-il développé seulement à partir de l'impulsion donnée par les enseignants?

L'image que nous avons renvoyée de l'école a permis de convaincre les élus. Soit parce qu'ils connaissaient le travail fait par les écoles, en tant qu'anciens parents, soit parce que celles-ci constituaient une vitrine pour leur commune. Il faut aussi évoquer la mobilisation contre les menaces de fermetures, à la publication du rapport Mauger qui préconisait des structures d'école avec un minimum de 3 classes. Les écoles rurales étaient décrites comme des lieux où l'on n'apprend pas l'autonomie, où la socialisation est insuffisante, etc. Les enseignants ne s'y sont pas reconnus. Les habitants et les élus ont aussi pris conscience des conséquences de la suppression de l'école, là où avec la Poste elle est le dernier service public. C'est important pour les parents qui s'installent dans un village et aujourd'hui il y a des associations de parents d'élèves dans chaque commune, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ces associations comptent des parents, mais aussi, très souvent, des amis de l'école, qui n'ont pas forcément d'enfant scolarisé mais qui apportent leurs idées et participent aux débats éducatifs. Et ça se perpétue. De même, chaque commune cotise à l'association de réseau et aucun nouvel élu n'a remis en cause sa participation financière, bien au contraire.

Les NTIC sont-elles le seul outil de communication du réseau ?

Non, c'est celui que nous privilégions parce que nous ne pouvons pas nous déplacer à chaque fois que nous en aurions besoin et faute de moyens aussi. Ce sont les enfants du réseau qui ont demandé à utiliser les NTIC. Avec eux on parle, par exemple, de règles de jeux : ils jouent avec les autres, ça motive les rencontres. Le courrier reste un outil important et je regrette le minitel qui me semble encore pour le moment le plus pertinent parce qu'il est accessible à un très grand nombre de familles, ce qui n'est pas encore le cas d'Internet. Les familles pouvaient regarder notre magazine télématique ou échanger des messages avec nous plus facilement. Nous avons dû l'abandonner faute d'argent. Nous ne pouvions maintenir à la fois un service minitel et un serveur Internet. Tous les supports peuvent-être utilisés, la photo par exemple mais la parole reste la condition sine qua non. Si elle ne circule pas dans l'école, la parole a beaucoup de mal à aller à l'extérieur. Cela suppose qu'on laisse parler les enfants et aussi que l'on ne reste pas chacun dans sa classe. L'essentiel est la rencontre avec ce qui est autour de nous, les gens, les paysages, etc.

Le travail en réseau permet-il de mieux prendre en compte l'hétérogénéité ?

Oui et il permet aussi de construire une certaine homogénéité au moment où il y en a besoin mais pas que sur des âges, sur des thèmes particuliers. En classe unique avec deux élèves de CM2, il pouvait y avoir à certains moments une pauvreté des propositions comme l'absence de richesse du travail en équipe. Le fait d'être en réseau a complètement résolu cela. Sur un travail de français ou de maths par exemple, à plusieurs écoles et en même temps, la réflexion se fait avec dix élèves de CM2 au lieu de deux. Nous avons les avantages du grand nombre sans en avoir les inconvénients au quotidien. Et puis surtout, nous avons appris et

compris que l'hétérogénéité est une richesse et une force de construction d'un groupe coopératif.

" Favoriser le plus possible la vie qui se vit ", c'est la philosophie de ce réseau ?

Oui, mais toute l'activité de la classe ne doit pas s'appuyer sur des projets préétablis. Si projet veut dire "une action décidée par la classe pour agir sur le milieu ", alors les enfants sont toujours en projet. Si projet veut dire " échéancier ", " contrôle de qualité ", " durée minimum ", ce n'est pas ce que nous souhaitons. Le temps n'a pas la même valeur pour les adultes et pour les enfants, encore moins pour les très petits. On ne peut pas multiplier les projets à l'infini. Il faut prendre le temps. Cette année nous avons décidé d'un projet cabanes. Cela concerne 5 classes du réseau seulement. On veut garder du temps pour être surpris, pour pouvoir être réactif sur des thèmes inattendus. Par exemple, une année, "un petit drôle" a amené un cahier de sciences de ses parents dans lequel il y avait l'histoire du haricot qui pousse dans le coton. Deux ou trois enfants ont essayé. C'est devenu une course de haricots. Les enfants avaient appelé ça " haricot mobile ". Des groupes de supporters se sont formés dans les écoles. Ça a donné lieu à des mesures. Observations et remarques se sont croisées, venant de plusieurs écoles, avec des procédures différentes sur des critères identiques, une démarche de science. Cela nous a pris du temps. Si nous avions prévu d'autres projets en début d'année, nous n'aurions pas pu faire cela.

Propos recueillis par G.S.



L'Internet tisse rural

L'étude a été conduite sur un grand regroupement rural d'écoles (RRE) de 25 écoles situé en Centre-Bretagne. Cette organisation tout à fait originale entame sa dixième année d'existence. Sa particularité tient à une structuration en deux niveaux. Les écoles sont groupées en " mini-réseaux " de quelques unités (2, 3 ou 4) elles-mêmes coordonnées dans un " Réseau de Pays " par un Centre d'animation pédagogique local.

La réflexion menée sur ce territoire a débuté en 1993. La tendance générale était déjà celle d'une analyse critique des RPI, proche des idées émises dans le rapport Lebossé en 1998. Le principal reproche fait au RPI était d'engager les élèves dans de nombreux déplacements quotidiens pour les regrouper dans l'espace intercommunal par niveau d'âge, en prenant notamment le risque de dénaturer l'esprit de l'école communale en tant que lieu d'accueil de proximité des 2-11 ans. La justification ultime du choix de ce type de structure était de viser à l'amélioration du contexte pédagogique.

La mise en place de la nouvelle structure RRE révèle une réalité complexe du terrain. Sur le territoire étudié apparaît une grande diversité de configurations selon les tailles des écoles, les distances entre communes, les enseignants, les inspecteurs, les élus. Cette adaptation aux paramètres locaux donne des formules aussi étonnantes que celle d'un " réseau " à 2 classes uniques avec regroupement le jeudi par niveaux (RPI hebdomadaire...), alors qu'à l'autre extrême on trouve des formes plus classiques (4 écoles distantes organisées autour d'un projet commun avec rencontres occasionnelles). Cette diversité a l'avantage de s'adapter aux spécificités locales et de donner de l'initiative au terrain, créant des conditions d'implication tout à fait intéressantes.

Notre travail d'enquête a plus particulièrement porté sur les modalités d'intégration des NTIC par cette communauté scolaire. Quels ont été les points importants mis en évidence?

Tout d'abord les outils de communication utilisés (minitel, fax, Internet) ont été d'une grande efficacité pour ce type de territoire rural. Ils ont permis la constitution d'une réelle organisation en réseau des écoles

autour d'un Centre de ressources de proximité négocié avec la collectivité locale et l'administration. Un projet global d'actions pédagogiques et culturelles s'est progressivement mis en place permettant aux écoles de s'engager dans une certaine dynamique de territoire. Une organisation de ce type apparaît comme une solution intéressante à la question difficile de l'isolement géographique de la petite école.

Du côté des enseignants, ils utilisent internet ponctuellement mais de manière régulière et efficace afin de suivre " l'actualité communautaire " et être en phase avec les actions pédagogiques et culturelles proposées. Quant aux pratiques pédagogiques en classe directement liées à internet, on observe un processus d'intégration effectif mais plus lent et par étapes. En effet, l'utilisation de l'informatique communicante en classe est complexe et nécessite une grande maîtrise pédagogique. L'activité autour du multimédia " hors ligne " (travail sur l'image, réalisation de pages multimédias, de cédéroms, etc.) est importante. Elle constitue une première étape dans la maîtrise des outils et des techniques numériques. Les activités communicantes " en ligne " se développent dans un second temps. Rares à l'échelle du réseau de pays, elles apparaissent par contre à un niveau plus localisé (classe, école, mini-réseau).



Christian DERRIEN
Maître de conférence en Sciences de l'éducation
Université Rennes 2

Il n'y a pas de modèle unique



R.P.I en Calvados : le modèle ne s'impose pas

C'est au nom de la " modernité " que l'Inspecteur d'Académie du Calvados voudrait bien imposer son modèle de R.P.I. Le regroupement pédagogique intercommunal, " *cette structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes* " est presque une institution tant il est répandu ici. (1) Dans leur grande majorité, les 120 RPI calvadociens ne regroupent pas plus de 4 classes. Février 2003, en cette période de carte scolaire, l'Inspecteur d'Académie multiplie les propositions de regroupement des classes sur un site central rapprochant ainsi les RPI d'un modèle apparenté au groupe scolaire de sept à dix classes. C'est un facteur " *d'émulation pour les élèves et les enseignants* " avance-t-il en C.T.P.D. comme argument choc sur le terrain de la justification pédagogique. Peu sont dupes sur les vrais motifs de l'administration qui dans de nombreux cas profite du regroupement sur une école pour avancer une proposition de fermeture de classe. Sur le terrain parents et enseignants ne l'entendent pas de la même manière et anticipent déjà les conséquences

de telles mesures sur le fonctionnement des R.P.I et la qualité de l'enseignement. Pour ce qui concerne l'effet " émulation ", aucun élément nouveau ne vient étayer la thèse éculée d'un quelconque avantage à travailler dans des grosses structures. Toutes les études et encore les plus récentes confirment que les enfants scolarisés en classe unique ou en petites structures obtiennent des résultats au moins équivalents à ceux des autres élèves. Pour les parents en tout cas les regroupements vont conduire à allonger le temps de trajet des élèves, le doubler dans certains cas, passant ainsi de une à deux heures. Aucun doute dans ce cas sur le retentissement en termes de disponibilité des enfants et de leurs résultats. Cécile, enseignante en RPI dans le secteur de Vire et nouvelle élue du SNUipp au C.T.P.D affirme que " *l'un des problèmes majeurs de l'école rurale est le vieillissement des locaux*". Trop anciens et mal adaptés, le coût de leur rénovation est élevé. Les municipalités ne disposent pas toujours des ressources suffisantes, même dans le cadre des syndicats intercommunaux qui financent les

RPI. L'intercommunalité, déjà source de nouveaux financements, peut être une solution. Elle n'oblige en rien aux regroupements ni aux fusions des écoles qui restent comme en la circonstance une préoccupation gestionnaire de l'Inspecteur d'académie. Une vision à courte vue. En effet, il revient souvent plus cher de fermer des postes, en regroupant les écoles, que de les conserver plus près des populations, du fait des coûts énormes en transports scolaires. Ce que confirment précisément plusieurs études.

Dans le Calvados, parents, élus et enseignants se mobilisent pour préserver " une école de proximité et de qualité " construite au fil des années.

G.S.

(1) 120 R.P.I regroupant 410 communes soit 58% des communes du Calvados.

Plus de maîtres que de classes dans le réseau

En 1985, dans le canton de Meysac, en Corrèze, était créée une équipe mobile académique de liaison et d'animation (Emala), instaurant un coordonnateur qui intervient sur chacune des écoles. En 1992, un regroupement pédagogique intercommunal voit le jour. Mais cela ne fait que 2 ans que les écoles sont regroupées en Réseau rural d'éducation (RRE) avec 3 autres RPI et au total 10 écoles (10 classes aussi). Dans les faits, prolongeant les RPI, le regroupement n'a pas modifié fondamentalement le fonctionnement des écoles. Cependant, les enseignants d'un même cycle sont désormais en liaison régulière. Une liaison également rendue possible par le coordonnateur du réseau, Gilles Meunier, qui a pour missions de synchroniser les actions des différentes écoles, de gérer l'utilisation des installations communes, mais aussi d'intervenir dans le cadre d'activités de soutien, de conduire l'utilisation des nouvelles technologies. Ainsi, son temps est réparti à raison d'une demi journée par école. La mutualisation du matériel pédagogique, des livres notamment fait aussi partie des possibilités offertes par le regroupement en réseau. Néanmoins, si le maintien des effectifs est d'ores et déjà un résultat non négligeable, personne ne veut pour l'instant se hasarder à un bilan du regroupement. Une ombre vient ternir le tableau : le collègue, comme dans d'autres réseaux du département, n'est pas signataire de la convention mise en oeuvre. Une faille dans la continuité pédagogique recherchée et préconisée par la constitution des réseaux.

Dans la Somme, c'est à la rentrée 2000, que ce réseau rural d'éducation, le seul du département, a été créé, version circulaire de 1998 (voir page 18). Un poste de coordonnateur lui est affecté. Particularité, il est le " maître surnuméraire " de ce réseau d'écoles retenu dans le cadre de l'expérimentation ministérielle sur le fonctionnement des écoles avec plus de maîtres que de classes. Un maître de plus donc et à temps plein pour ce réseau constitué des trois écoles des RPI du Miraumont et des deux RPC Mailly- maillet et Authie, soit 13 classes. " Mettre en lien toutes les écoles " sur le plan administratif et organisationnel (réunions intercycles des écoles, conseils de réseau à l'image des conseils d'école...) mais aussi " assurer le suivi du projet de réseau " tels sont les deux axes du travail de Philippe Grogniot, coordonnateur. Celui-ci intervient donc en tant que maître supplémentaire auprès

des élèves de chaque classe avec l'enseignant, soit en duo avec le groupe classe, soit seul avec un demi-groupe. Il évoque le travail mené pour développer le raisonnement scientifique, un des objectifs du projet de réseau. Etude d'un objet technologique, de son principe de fonctionnement, mise en forme d'un questionnaire sur cet objet. " La motivation des enfants se situe dans l'échange " et sa promesse d'échange. Plus qu'un témoignage auprès des élèves des autres écoles c'est une confrontation où se confirme le sentiment " que ce que l'on fait sert à quelque chose ". Bilan d'étape " positif " de l'expérience pour les enseignants, nous dit Philippe, qui pointe comme principale difficulté celle de trouver le temps pour l'échange et pour le travail en équipe. Tout ne peut se faire hors temps scolaire, une limite à l'action des enseignants et au fonctionnement du réseau. G.S., B.K.

Écoles polaires !

Les enfants des neuf classes du pôle scolaire de Rémalard-Bellou disposent d'une BCD, d'une salle informatique avec douze postes, d'une salle de sports. Pourtant, Rémalard n'est qu'un gros bourg du Perche ornais dont la population n'excède pas 1300 habitants. En fait, sur les deux sites de l'école, sont réunis les enfants des villages aux alentours. Toutes les écoles réunies en Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ont disparu et sur les onze villages que compte la communauté de communes, trois pôles scolaires : Rémalard-Bellou, Condé sur Huisne, Bretoncelles, accueillent les enfants. Le regroupement des effectifs, sur un ou plusieurs sites, a été la solution favorisée par les services de l'inspection académique du département aux baisses d'effectifs dans les écoles rurales. Le département compte aujourd'hui soixante-neuf RPI et vingt-cinq pôles scolaires.

L'argument en faveur de ces derniers était l'amélioration des conditions matérielles dans les écoles. L'école de Rémalard dispose aujourd'hui de locaux et de matériels qui rappellent plus l'école de ville que l'école de campagne. Si les enseignants de ces écoles s'en félicitent, ils savent aussi que ces regroupements d'effectifs ont d'abord permis la fermeture de postes (à l'origine des pôles le nombre de postes était garanti pour cinq ans, cette clause a aujourd'hui disparu).



E.M.A.L.A. : de la Lozère à l'Arménie

" Notre rôle, c'est toujours de rompre l'isolement des petites écoles ". C'est ainsi que Maxime Dumazert, instituteur nommé sur l'un des trois postes d'E.M.A.L.A. de la Lozère, insiste sur la permanence de la mission des trois enseignants sur ces postes créés depuis 1981. Avant même la parution de la note de service de 1984 qui définit justement le rôle de l'équipe mobile d'animation et de liaison académique (voir page 18). Permettre l'établissement de liens entre les écoles en aidant à la mise en oeuvre de " projets communicants ", autrement dit, insiste Maxime, " mettre les élèves en communication entre eux dans le département, en France et même en Europe ". Ce ne sont pas des mots. Pour en illustrer la réalité, Maxime évoque la réalisation, la fabrication avec les élèves de Lozère de ce film vidéo qui leur a permis de présenter leur village, leur école à des élèves d'Arménie. Ponctuels, annuels, les projets sont aussi conçus sur le plus long terme. Exemple celui élaboré sur trois ans avec cinq écoles très rurales des Cévennes. Ce projet " langage et communication "

a été centré sur la langue régionale : l'occitan, autour d'un thème, celui du pain. Pièces de théâtre la première année, production de contes la deuxième, un Cdrom la troisième. Les enfants communiquent par mail, courriers et racontent le champ de blé semé puis récolté et la fabrication de la farine. Et puis l'exposition finale où l'on finit par se rencontrer vraiment. Les parents sont associés à toutes les étapes, de la conception à la réalisation. Et si donc l'action de ces maîtres est bien perçue c'est précisément parce que les choses ne sont pas seulement montrées. Pour le fonctionnement de ces trois postes, l'achat et l'entretien des véhicules de service de ces maîtres itinérants, l'achat et la maintenance du matériel (photo, son, vidéo, informatique), le conseil général et l'état financent respectivement 13720 et 2745 euros par an. Crédibilité d'une action effectivement reconnue.

G.S.



Espagne

Les zones scolaires rurales

Il existe en Espagne, plus précisément en Catalogne, un type particulier de réseau scolaire : Les " ZER " (Zones scolaires rurales)

L'exemple d'Urgell

La " comarca " (le canton) d'Urgell comprend 34 000 habitants pour 26 communes (dont 13 000 dans le chef lieu, Terraga). Les ZER sont installées dans la partie rurale, avec des densités de population très faibles (jusqu'à 8 habitants au km² dans certaines parties du territoire), où la population a tendance à diminuer. Une ZER est constituée par le regroupement de petites écoles voisines géographiquement. Il y a cinq ZER en Urgell. Le regroupement concerne un nombre variable d'écoles (de 2 à 5) et

concerne de 60 à 150 élèves. Le projet de regroupement est le plus souvent d'abord préparé par l'école, et demande ensuite l'accord des parents d'élèves et de la Mairie. Dans d'autres cantons, l'administration a parfois pris l'initiative de les créer.

Plus de maîtres que de classes

Les ZER ont un taux d'encadrement très élevé: le ratio élèves/professeurs varie de 4 à 7 !! Mais tous les enseignants ne sont pas à temps plein sur une école : en effet, dans chaque ZER, il y a un professeur tuteur pour chaque classe, qui assure les enseignements de langue maternelle, de mathématiques et de sciences, et



des professeurs itinérants (anglais, musique, éducation physique, éducation spéciale).

La ZER possède un directeur, un chef d'études, un secrétaire choisis parmi les enseignants des centres qui la composent. L'équipe de direction se réunit chaque semaine. La ZER possède aussi des " coordinations " (enseignement infantile, enseignement primaire, langues vivantes, informatique). A cela s'ajoutent des commissions et des groupes de travail qui réunissent les enseignants de la ZER sur différents thèmes. La ZER est le support d'actions de formation continue des enseignants qui la composent. L'organe de gestion de la ZER est le " Conseil scolaire ", avec pleine

compétence de décision pour les questions éducatives et disciplinaires. Il définit des objectifs communs et évalue leur réalisation. Le conseil est présidé par le directeur de la ZER, et regroupe à part égale des enseignants, des représentants des municipalités et des parents d'élèves. Le but est de faire fonctionner la ZER comme une seule école à plusieurs implantations.

La ZER organise de nombreuses activités ouvertes sur la communauté : fêtes, accueil des anciens pour des activités autour des recettes de cuisine locales, soirées consacrées à l'histoire ou aux légendes locales, édition d'une revue... Ces activités sont aussi des occasions de rencontre pour les élèves des différents villages.

Chaque canton possède un " centre de

ressources pédagogiques " qui apporte son aide aux enseignants : fourniture de matériel pédagogique, assistance technique, animations pédagogiques, organisation d'actions de formation continue, publication de documents réalisés par les enseignants pour les élèves... Ce centre est aussi un relais dans les relations avec les autorités régionales.

Pas de carte scolaire

Il n'existe pas de "carte scolaire ". Les parents inscrivent leurs enfants dans l'école de leur choix, ce qui valorise les " bonnes écoles ". Par ailleurs, les enseignants (y compris les professeurs tuteurs) ne résident pas pour la plupart dans le village où ils enseignent : ce fait est très bien vécu par la communauté qui y voit une ouverture d'esprit et une réelle indépendance de l'enseignant....

un projet européen

" Quelles stratégies éducatives et partenariales mettre en œuvre pour rompre l'isolement culturel, social et économique rural et montagnard ? "

Cette question intéresse tous les pays européens. Dans le cadre du programme européen pluriannuel COMENIUS 3, l'Observatoire de l'école rurale avec ses partenaires européens propose un projet pour répondre à cette question. Le but, à terme, est la réalisation d'outils pédagogiques en vue d'améliorer les pratiques professionnelles des enseignants du rural mais aussi les formateurs d'enseignants, afin des les aider à prendre en compte les derniers résultats des recherches pédagogiques.

Histoire chaotique de l'école rurale

Au cours des dernières décennies les textes sur l'organisation de l'école en milieu rural ont évolué, accompagnant les transformations de ce monde et les politiques d'aménagement du territoire. Pas toujours favorablement. Rapide voyage dans le temps.

28 juillet 1964

Une circulaire demande aux inspecteurs d'Académie de " fermer les classes ou écoles d'un effectif inférieur à 16 élèves (...) Il convient, pour des raisons pédagogiques évidentes, de faire tendre tous les efforts, chaque fois que cela est possible, de façon à obtenir une répartition des élèves permettant, pour chaque école, une structure minimum de trois classes, dans toutes les zones où les effectifs ne justifient pas l'ouverture d'une classe par niveau d'âge ".

Années 70-80

Développement des RPI sans que pour autant une législation régisse leur création, leur fonctionnement, leur existence. Cependant, une réponse du ministre de l'éducation nationale à M. le Sénateur Roland Huguet (Journal officiel n°215 (Q) du 16 mai 1996 répond à ces interrogations :

" Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées. L'inspecteur d'Académie est consulté et associé à cet accord dont la mise en œuvre est conditionnée par les possibilités d'affectation d'emploi.(...) Les élèves sont regroupés soit par niveau scolaire sur plusieurs sites (RPI dispersé), soit tous niveaux sur un même site (RPI concentré), la première formule, appliquée dans 81% des cas, permet de continuer à utiliser les locaux scolaires de chaque commune.

(...) La mise ne commun des moyens et des équipements permet d'offrir aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants de zones urbaines. "

13 août 1984

Une note de service définit ce que sont les E.M.A.L.A : " équipe mobile d'animation et de liaison académique (EMALA) : dans le schéma le plus classique, un instituteur se déplaçant dans un véhicule équipé d'un matériel audiovisuel et d'une documentation pédagogique, effectue des tournées régulières dans les petites écoles isolées du secteur sur lequel il est affecté. ; à la fois animateur et conseiller dans le choix et l'utilisation du matériel qu'il propose, il a un rôle essentiel de liaison et de coordination entre maîtres et élèves des différentes écoles... "

1990-91

Le rapport de Pierre Mauger sur l'école rurale qui lui avait été demandé par le ministère condamne a priori les écoles de moins de trois classes.

1993

Un moratoire sur les fermetures d'école prévoit qu'aucune fermeture ne pourra être prononcée sans accord du maire.

1995

Décision n°99 du Nouveau Contrat pour l'école. Les collectivités locales sont asso-

ciées aux décisions de la carte scolaire du premier degré. Le réseau des écoles rurales peut être conforté par l'établissement de conventions entre les autorités académiques et les collectivités territoriales.

1998

Sortie du rapport de Jean-Claude Lebossé intitulé " Pour une nouvelle dynamique du système éducatif en zone rurale isolée ". La démarche choisie tranche avec les pratiques antérieures. Pour la première fois, la réflexion sur l'école est couplée à celle de l'aménagement du territoire.

Aux regroupements pédagogiques intercommunaux (R.P.I), qui ne sont qu'une "solution passagère" et pas toujours avantageux "en terme de coûts", en se basant sur des exemples existant Jean-Claude Lebossé préfère le " réseau d'écoles rurales ", qui, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), crée une " nouvelle école composée de plusieurs écoles éclatées ".

17 décembre 1998

Une circulaire définit les R.R.E. ou réseaux ruraux d'éducation. Le RRE est une " dispositif pas une structure " dont l'objectif est de permettre l'organisation de projets éducatifs cohérents qui permettent de " freiner le mouvement des élèves vers les chefs-lieux de canton et même d'encourager un mouvement du centre vers la périphérie ". Il se traduit par une convention engageant les uns et les autres, qui formalise les objectifs de réussite scolaire retenus après discussion entre l'inspecteur d'Académie et les équipes pédagogiques du RRE. La convention fixe pour trois ans les actions à conduire, les résultats à atteindre, les moyens attribués en postes, heures et crédits par chacun des partenaires, dont l'éducation nationale...

L.B.



L'évolution de l'école rurale marque la relation qui lie l'école à son territoire, à sa population. Détour en forme de parabole par une école comme les autres qui s'est transformée au fil du siècle.

Mâle à souvenirs



L'école de Mâle (ou Masle) est située dans le bourg. Les cris des enfants à l'heure de la récréation animent un peu ce village situé sur le flan sud de la vallée de l'Huisne, dans l'Orne. Cette école est héritière de ces communales, de ces "palais scolaires" construits sur tout le territoire français à la fin du siècle dernier. L'école primaire s'est inscrite dans le paysage rural, bâti qui jouxte la mairie et défie l'église, symbole d'une volonté d'instruire tous les enfants. Un détour par l'histoire - au-delà d'un accès de nostalgie pour une école mythique qu'on n'en finit pas de prendre en référence pour la regretter ou la vouer aux gémonies - donne à penser la

relation que le tissu scolaire a entretenu avec les territoires et leur population. Territoires au pluriel, car d'un département à l'autre le tissu scolaire n'a pas toujours le même visage.

L'histoire de l'école primaire de Mâle symbolise l'évolution de l'école primaire dans l'Orne département dont les trois quarts des 507 communes sont dites rurales. Au début du siècle, deux écoles cohabitent à Mâle : la classe unique de filles et la classe unique de garçon. Almire Dijeon, l'instituteur est aussi le secrétaire de mairie, en 1925 il fait classe à 27 garçons tous âges confondus.

Après les affres des débuts de l'école répu-

blicaine, l'entre-deux guerres confronte l'école rurale à une première crise : l'exode rural commence. Cette donnée sociale percutante l'image rêvée d'une France qui tire sa force de la terre.

Les autorités académiques en écho aux préoccupations nationales s'interrogent sur le rôle de l'école. La question de l'école rurale est posée par l'inspecteur d'Académie dans son rapport au ministère en 1932 qui pose ainsi le dilemme :

" Et si l'école, adaptée plus étroitement au milieu, parvient à mieux armer pour la vie rurale les enfants et les adolescents de nos campagnes, réussira-t-elle à leur donner un " esprit rural " et à les fixer à la terre ! Le problème est assurément d'un intérêt vital pour le pays mais les données en sont particulièrement complexes. Des causes économiques, sociales, morales, échappent plus ou moins complètement à l'action scolaire. Je n'ignore pas au surplus que la question est fort délicate et controversée. D'autres s'efforcent de faire naître des vocations agricoles, d'autres estiment de très bonne foi que l'école n'a pas à s'immiscer dans cette question, qu'elle n'a pas à enrayer l'exode vers les villes, d'une population qui peut-être ne trouve pas sur le sol natal des

conditions de vie suffisantes ou qui encore, comme le souligne E. Guillaumin, obéit à un besoin d'hygiène, de dignité morale et physique. Bornons-nous, disent-ils, à préparer à ceux qui se fixent au pays les meilleures conditions possibles tant matérielles que morales ; le reste nous échappe.(...) ". Après guerre « fixer les enfants à la terre » n'est plus une préoccupation de l'école.

À Mâle, la décision est prise d'ouvrir un troisième poste en 1937 sur lequel arrive Mme Etournay, originaire de Bergerac. Monsieur et Madame Etournay, Madame Vivien se partagent les enfants sans plus de diffé-

rences de sexes mais selon les niveaux des cours.

Cependant, en 1965, la baisse démographique semble inexorable, la classe ferme. Le nombre d'habitants est passé de 782 en 1916 à 468 en 1975. Et entre-temps l'école primaire perd ses " grands élèves " qui partent au collège. La baisse des effectifs pose alors la question de la survie des écoles. La solution adoptée à Mâle en 1975 est celle de regrouper les effectifs des enfants avec ceux du village voisin, de l'autre côté de la vallée de l'Huisne distant de quatre kilomètres. La Rouge a perdu un poste et risquait de devenir une classe unique. Sous l'impulsion de l'instituteur de l'époque, Mr

Huet, et des services de l'inspection, le RPI Mâle/La Rouge voit le jour. Cette décision est aussi prise pour favoriser l'accueil des enfants âgés de moins de cinq ans. Les petites classes sont envoyées à La Rouge et les grandes classes restent à Mâle. Un transport scolaire est alors mis en place qui résout le problème du déplacement.

Ce choix du regroupement est fait dans beaucoup d'écoles du département, les seuils d'ouverture étant alors préférentiels. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Depuis 1975, la population du village est repartie à la hausse, avec aujourd'hui 674 habitants. La lente inversion des courbes s'explique par l'arrivée de

nouvelles populations dans un habitat locatif. La salle du conseil a été sacrifiée pour accueillir la troisième classe accordée par l'inspection académique. Aujourd'hui, l'avenir de l'école dépend toujours des effectifs des classes - beaucoup d'enfants sont inscrits dans les petites villes environnantes - mais aussi des décisions que pourrait prendre la communauté de communes qui s'est constituée il y a quelques années. Une évolution importante dans ce village dortoir où le plus souvent la seule animation de la journée est la sortie des classes à 16h40.

Lydie Buguet

ADO, T560, rapport de l'inspecteur d'Académie sur la situation de l'enseignement primaire de l'année 1932 pour l'année civile 1931





Nicole
GENEIX

Secrétaire générale
du SNUipp

Pas de schémas tout faits !

Sept ans après le colloque du SNUipp de Guéret et sa charte pour l'école rurale quels sont les enjeux pour cette école ?

Ce que nous avons mis en avant avec la charte reste d'actualité. 170 000 enfants sont scolarisés en milieu rural aujourd'hui et pour 70 % d'entre eux cela signifie toujours être scolarisés dans l'école du village. Cette réalité a un sens et doit être prise en compte. Nombre d'études conduites en milieu rural confirment aujourd'hui l'attente et l'exigence des familles pour une école de proximité et de qualité. Or, précisément, cette demande croise les axes que nous avons développés dans notre charte pour une école rurale de qualité. Il importe de relever le rôle structurant du Service public d'éducation en milieu rural et son importance en matière d'aménagement du territoire.

La scolarisation en maternelle, dès l'âge de deux ans, est un sujet très sensible ; c'est particulièrement vrai pour ce qui concerne les conditions d'accueil et les locaux. La nécessité de pouvoir mieux prendre en charge les élèves en difficultés revient avec force ; même si l'école rurale réussit au moins aussi bien que l'école urbaine, elle est souvent victime d'inégalité qu'il faudrait rapidement combler.

Justement, l'une des clés de cette réussite ne réside-t-elle pas dans la capacité de l'école rurale à s'ouvrir sur l'extérieur, sur le monde ?

Certainement et l'on peut d'ailleurs constater qu'enseignants et très souvent parents et élus ensemble ne manquent pas d'initiatives pour

rompre l'isolement. L'école rurale continue d'évoluer dans ce sens, qu'il s'agisse de la mise en réseau des écoles sous des formes multiples ou de l'intercommunalité qui peut apporter un plus à l'école dans certains domaines, sans pour autant prétendre qu'elle constitue le remède magique aux inégalités territoriales. Tout cela témoigne très souvent d'une solidarité, d'une volonté d'échange et de mutualisation pour sortir l'école de son isolement.

Il y a donc des solutions ?

Il est nécessaire d'observer ce qui marche effectivement sur le terrain. Pour le savoir il faut entreprendre un travail de mise à plat, valoriser l'existant quand il est positif, le faire connaître et c'est peut-être aussi à nous, syndicat, de faire connaître les diverses réalités. En ces périodes où l'on discute d'aménagement du territoire et d'évolution du tissu scolaire, où le ministère s'apprête à faire des propositions, nous devons être en mesure de faire prévaloir les solutions et les pistes que nous trouvons fécondes. Mais nous lançons simultanément une mise en garde : attention à ne pas plaquer des schémas tout faits, pensés ailleurs sur l'évolution de l'école et l'aménagement du territoire. Attention, par exemple, à ne pas prendre un modèle supposé unique de l'école urbaine, la grosse école de centre ville, pour imposer des regroupements ou des fusions d'écoles qui n'ont parfois que l'objectif d'économiser des postes.

Attention encore à ne pas imposer le modèle de l'établissement du second degré aux écoles ! Nos arguments peuvent peser : ainsi les Ministres viennent de préciser que la création d'EPL pour les écoles n'était pas à l'ordre du jour. Nous ne sommes par pour le statu quo mais nous serons extrêmement attentifs aux propositions qui devraient, selon nous, être guidées par le souci de préserver ce qui fait la qualité de l'école rurale, à commencer par sa diversité.

Est-ce compatible avec une politique cohérente d'aménagement du territoire ?

Notre refus de voir entrer l'école rurale mais aussi l'école urbaine dans un moule unique n'est pas contradictoire à la nécessité d'une politique cohérente d'aménagement du territoire. Au contraire, la diversité peut-être respectée dans ce cadre. Mais fabriquer un territoire cohérent comme fabriquer un projet éducatif cohérent ça prend du temps. Transformer l'école ça prend du temps. Il faut revenir sur les objectifs qu'on assigne à l'école et à l'aménagement du territoire, revenir sur les missions et l'ambition qu'on porte pour les élèves et de là en déduire les éventuelles évolutions administratives et territoriales et non pas faire l'inverse. On a parfois le sentiment de vivre le contraire aujourd'hui : on fabrique des logiques administratives et l'on somme l'école, les acteurs locaux, parfois les territoires de rentrer dans la boîte et de s'y conformer.



enquête

Pour un état des lieux : le SNUipp enquête

Une enquête nationale du SNUipp est en cours. En s'adressant à toutes les écoles rurales de France, le SNUipp se donne pour objectif de réaliser un état des lieux sur toutes les formes d'organisation et de mise en réseau de l'école rurale. Regroupements pédagogiques intercommunaux (R.P.I.), postes E.M.A.L.A., réseaux ruraux d'éducation (R.R.E), réseaux d'écoles avec plus de maîtres que de classes, etc... mais aussi toute forme de fonctionnement en réseau, institutionnelle ou non, mise en oeuvre à l'initiative des enseignants. L'enquête nationale est actuellement relayée par les sections départementales du SNUipp qui en assurent le suivi. Les écoles qui n'ont pas été destinataires de l'enquête peuvent donc s'adresser au SNUipp de leur département.

Témoignages :

Les enseignants des écoles peuvent aussi s'adresser directement à "fenêtres sur cours" afin d'apporter leur témoignage qui contribuera à étayer cette enquête et nourrir également la rubrique "Métier" de notre journal.
Ecrire au SNUipp, " Fenêtres sur cours", 128 Boulevard Blanqui, 75013 Paris, Tél : 01.44.08.69.30

Pour en savoir plus

L'école rurale

BOUJU Anne et JEAN Yves

" Ecoles et territoires dans des espaces ruraux : comportements des familles et des élus ", Colloque " L'école et les discontinuités territoriales, Université de Lille, Avril 1996

COLLOT B., " Petites structures rurales et problématique de la communication ", Actes du Colloque " Ecole rurale, communication et technologies nouvelles ", CREPSC, INRP, 1995

Centre International d'Etudes Pédagogiques (C.I.E.P.), " L'école en milieu rural ", revue internationale d'éducation - N° 10, Juin 1996

Centres de Recherche sur les Petites Structures et la Communication (CREPSC) - " Ecole rurale, école nouvelle ", Actes du 2ème colloque, avril 1993, Edit. CREPSC, 1993

CHARLOT B. " L'école et le territoire : nouveaux espaces, nouveaux enjeux, Paris, A. Colin, 1994.

C.I.E.P - " L'école en milieu rural ", Revue internationale de Sèvres, N° 10, juin 1996

CRAP, Dossier " L'école rurale, une école d'avenir ", cahiers pédagogiques N° 365, juin 1998

DAVAILLON A., OEUVRARD F.

" Réussit-on à l'école rurale ? ", Cahiers pédagogiques n° 365, juin 1998

DEP (Ministère de l'E.N.), " Le système éducatif en milieu rural ", Educations et Formations N° 43, 1995

FERRIER P., VANDEVOORDE P., " Réseau scolaire en milieu rural ", Ministère de l'Education nationale " Mai 1993

F.N.E.R. " École rurale, école nouvelle ", Colloque de la FNER, Crozon, 1993.

POIREY J.L., FROMAJOUX R.C - " L'école rurale au carrefour des territoires et des réseaux, exemple du département de l'Ain, Presses Universitaires de Lyon, 1998.

VIGNER G., " Scolarisation et monde rural : dossier ", Diagonales, février 1996, n° 37

Espace rural et aménagement du territoire

BONTRON J-C, la reprise démographique confirmée. Naissance de nouvelles campagnes, Paris, DATAR, 1993.

CHAMPOLLION P., " développement ou aménagement : éléments de réflexion " in Actes des Assises " Education et ruralité - Le système éducatif, un partenaire du développement territorial ", 1997

DATAR - Débat National pour l'Aménagement du Territoire, la Documentation Française, 1993, 125 p.

DATAR - " Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ", ALVERGNE C. et MUSSO P., Datar - La documentation française, février 2003

INSEE liste d'ouvrages et documents d'analyse

Carte : territoires vécus - organisation territoriale de l'emploi et des services - nov 2002

- Organisation territoriale de l'emploi et des services - nov 2002

- Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest - oct

2001

- La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine - jan 2001

- Recensement de la population 1999 - Redéploiement de la population dans la plupart des régions - juillet 2000

- Recensement de la population 1999 - Evolutions contrastées du rural - juillet 2000

- Les exploitations agricoles à faibles revenus persistants - mai 2000

- Radiographie d'un fait de société : la périurbanisation - juillet 1997

- Pôles urbains et périurbanisation - le zonage en aires urbaines - avril 1997

HERVIEU B., " Les champs du futur " Edit. F. Bourin, 1993

JEAN Yves, " Espaces ruraux : vers la marginalisation ou vers une identité nouvelle? " - Actes du Colloque " Le rural profond français ", Sedes, 1995

KAYSER B., Naissance de nouvelles campagnes, DATAR/Éditions de l'Aube, 1993-1996

KAYSER B., Ils ont choisi la campagne, Éditions de l'Aube, 1996

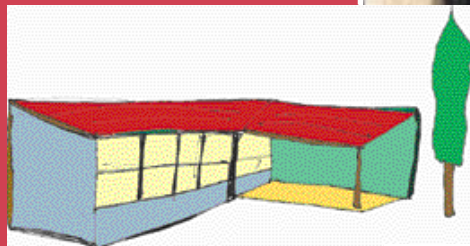
MATHIEU N., " L'emploi rural, une vitalité cachée ", L'Harmattan 1995

NOIROT P., " Rural, une carte pour la France ", Panoramiques, N° 18, 1995,

PLASSARD F., " Terroires ruraux en prospective " Edit. Procivam, Mars 94

TABARD N., Typologie des communes françaises, la recomposition de l'espace rural, Revue de l'Economie Méridionale, centre régional de la Productivité et des études économiques, 1994





SNUipp.FSU

